

Mise en ligne le 25 mai 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-66
Conseil Municipal du 17 mai 2023

DATE DE CONVOCATION : 9 Mai 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - S. BROUILLET - A. DUBRUN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à B. LAFAYE - G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS - P. ORMECHE donne pouvoir à T. DEGRANDE - W. BOURGEOU donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à P. FREON - S. RAYNAUD donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. RAFIN donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEOU - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : T. DEGRANDE

INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION AU BAIN DES DAMES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté communale de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur le site du Bain des dames,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- approuve l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le site du Bain des Dames,
- autorise M le Maire à renseigner et à signer une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection au Bain des Dames et tout document afférent auprès des services de l'État,
- désigne les personnes habilitées à accéder aux images en les personnes de Messieurs LEVESQUE Jean-Louis, FREON Patrice, DESLIAS Jean-Paul et le policier municipal en exercice sur la commune.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE